

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-448

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111742-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-448

Bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2023-2028 (PCAET) de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2023-2028 (PCAET) de Bordeaux Métropole adopté le 30 septembre 2022, fixe 5 grands objectifs pour le territoire métropolitain :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 79% d'ici 2050 par rapport à 2019,
- Diminuer la consommation énergétique du territoire de 49% à horizon 2050,
- Porter la part des énergies renouvelables à 100% de la consommation finale en 2050,
- Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire,
- Renforcer l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Règlementairement, le PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un bilan à mi-parcours au bout de trois ans. Réalisé et proposé en annexe, ce bilan à mi-parcours permet d'évaluer et mesurer l'évolution du territoire au regard des objectifs fixés, faisant office de rapport de la mise en œuvre du plan sur sa première moitié d'application.

Ce bilan sert donc de base d'analyse pour apprécier les dynamiques territoriales, faire le bilan du rôle de Bordeaux Métropole en tant que coordinatrice de la transition écologique sur son territoire, évaluer les priorités pour la deuxième partie du PCAET et évaluer si les moyens mobilisés sont suffisants au regard des actions prévues.

État d'avancement des actions (mi-parcours – année 2025)

Sur les 55 actions inscrites au PCAET, 93% des actions ont pu être engagées depuis 2022, parmi lesquelles :

- L'adoption de la « Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire » (2022), ayant obtenu la reconnaissance officielle de niveau 1 « Projet Alimentaire Territorial » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (2023),
- L'adoption de la 11ème modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), répondant à des enjeux fondamentaux pour le territoire : préserver les ressources naturelles, maintenir une offre de logement pour tous et aménager durablement la Métropole. Ainsi, la Métropole souhaite renforcer des espaces agricoles et naturels et stabiliser le bâti, mieux prendre en compte les enjeux de l'eau sur le territoire, s'adapter au changement climatique grâce à la végétation ou encore inciter le développement de projets plus résilients et améliorer la qualité des logements (2024),
- L'adoption d'un plan d'actions « Métropole rafraîchissante » pour garantir des perspectives concrètes d'hospitalité et d'habitabilité du territoire, planifier une métropole plus résiliente à la chaleur et répondre équitablement à la demande croissante de refroidissement sans multiplier les impacts négatifs, grâce au déploiement d'une stratégie d'armature de fraîcheur, la mise en œuvre d'un plan fontaines, la création d'un fonds d'intervention pour soutenir le déploiement de dispositifs ponctuels, le renforcement du maillage des lieux refuges, etc. (2024),
- Le développement et le lancement du partenariat Acting By Collaborating Differently (ABCD) avec l'Université, qui vise à diffuser des connaissances pour accélérer la transition écologique, mais aussi encourager les actions concrètes impliquant un grand nombre de parties prenantes sur le territoire (2024),
- Le soutien aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments à hauteur de plus de 21,4 millions d'euros engagés sur la période 2021-2024, pour les logements individuels et copropriétés, dont les logements sociaux hors Quartiers Prioritaires de la Ville (car ils font l'objet d'un autre accompagnement). Pour le parc privé, le dispositif Ma Rénov' Bordeaux Métropole vient en complément des aides de l'Etat et permet de subventionner jusqu'à 100% du reste à charge des foyers les plus modestes. Il a été révisé en 2024 afin d'élargir le périmètre aux petites copropriétés par exemple, de proposer des bonus pour les dispositifs vertueux, éco matériaux par exemple, et de simplifier la compréhension du dispositif,
- La labellisation par l'Union Européenne, de Bordeaux Métropole parmi les « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes 2030 » de l'Union Européenne (2025),
- Le lancement d'une étude de métabolisme urbain, permettant de mieux connaître les importations, exportations et stocks de ressources sur le territoire, préalable à l'établissement d'une stratégie économie circulaire (2025),
- La création d'un Fonds Air Bois pour accompagner financièrement les particuliers dans le changement de leurs anciens dispositifs de chauffage au bois et ainsi augmenter l'efficacité énergétique des équipements et réduire la pollution aux particules (2025),
- L'adoption de la feuille de route Plan de résilience (2025),
- Le lancement du baromètre de la transition écologique, outil de suivi et de pilotage des actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET (2025),
- La couverture en panneaux solaire photovoltaïques de quatre parkings (Centre Routier 3 Cardinaux à Bacalan, de la Plaine des Sports Colette Besson à Bordeaux

Lac, des parcs relais Pyrénées et Lauriers respectivement situés à Villenave d'Ornon et Lormont) permettant de produire 5,3 GWh (première mise en service en 2025),

- La mise en œuvre de l'opération 1 million d'arbres, avec plus de 600 000 arbres et arbustes plantés entre 2020 et 2025.

Outils de pilotage et d'amélioration continue de la démarche de transition

Les outils développés afin de suivre le déploiement des actions du PCAET et leur impact sont robustes et permettent de répondre aux enjeux cruciaux de pilotage du plan :

- Pour le reporting et le renforcement du dispositif de suivi, un travail de consolidation des indicateurs de suivi du plan a pu être effectué de février à juin 2024. Une vingtaine de directions opérationnelles ont ainsi participé au renforcement et à la co-construction des indicateurs, permettant un suivi plus fin et pertinent des actions déployées : au total, ce sont donc **168 indicateurs de suivi** qui permettent d'évaluer leur mise en œuvre. Ces indicateurs seront être mis à jour tous les ans.
- Afin de compléter le suivi de la mise en œuvre du PCAET, **un baromètre de la transition écologique composé de 26 indicateurs** a été développé en parallèle, permettant d'évaluer l'impact sur le territoire au regard des grands objectifs fixés par le PCAET. Ces indicateurs permettent de suivre les principales thématiques abordées par le plan (carbone, énergie, qualité de l'air, nature, adaptation au changement climatique, consommation de ressources sur le territoire, aménagement, mobilités, sensibilisation) et d'en voir l'évolution. Ces indicateurs du baromètre seront mis à jour tous les ans.

Dans le cadre de la demande de renouvellement à venir du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologie (TETE), programme national piloté par l'ADEME, pour lequel Bordeaux Métropole a reçu 5 étoiles (plus haute distinction) pour la période 2022-2026, trente-deux entretiens qualitatifs ont été menés au printemps et à l'été 2025 avec les services métropolitains et ont ainsi offert une analyse complémentaire au dispositif de suivi et d'analyse présenté ci-dessus. Ces éléments seront présentés au Conseil de décembre 2025, dans le cadre de la délibération associée à la demande de renouvellement du label.

Résultats des actions menées sur le territoire (données consolidées à fin 2024)

Le baromètre de la transition écologique évoqué ci-dessus et présenté dans le document du bilan à mi-parcours du Plan Climat (pages 6 et 7) révèle une **évolution positive de 95% des indicateurs**, parmi lesquels :

- **L'empreinte carbone du territoire**, soit la somme de toutes les émissions de gaz à effet de serre produites directement sur le territoire (scope 1 et 2) et produites hors du territoire de biens et services consommés sur le territoire (scope 3) a **baissé de 5%** entre 2019 et 2023. Cette baisse est conforme à la trajectoire prévue pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans le détail, les émissions directes (scope 1 et 2) diminuent de 9% tandis que les émissions induites (scope 3) ne diminuent « que » de 3,5%. Beaucoup de celles-ci sont calculées sur la base de ratios nationaux par

habitant. Un territoire qui gagne de la population comme le nôtre verra ainsi mécaniquement augmenter ses émissions induites. Des travaux ont été lancés en partenariat avec l'Université de Bordeaux, ayant pour objectif de territorialiser des données, principalement sur le volet « alimentation », afin d'avoir une analyse plus fine de ces émissions induites. Les résultats sont attendus pour 2027.

- La **consommation d'énergie** a baissé de 7% entre 2019 et 2023 et la part d'énergies renouvelables en équivalent des consommations est passée de 27% en 2019 à 31% en 2024. Ces résultats sont positifs quant à l'atteinte des objectifs 2028 et 2050.
- Le **trafic routier a diminué de 0,4%** entre 2021 et 2024 (-8% depuis 2019), tandis que la fréquentation des **transports en commun a augmenté de 32% (+ 14% depuis 2019)** et le **trafic cycliste de 29% (+41% depuis 2019)**. Ces résultats sont positifs quant à l'atteinte des objectifs 2028 et 2050.
- La **production de déchets ménagers** par habitant a **réduit de 12%** entre 2021 et 2024 (-13% depuis 2019). Ces résultats sont positifs quant à l'atteinte des objectifs 2028 et 2050.
- **51% des métropolitains ont désormais accès à une oasis urbaine ou un îlot de fraîcheur** à moins de cinq minutes à pied.

Les 168 indicateurs d'actions, évoqués plus haut et dont certains sont présentés au fil du document de bilan à mi-parcours, sont les outils de pilotage opérationnel du plan auprès de chaque direction et sont suivis par les élus du Comité de pilotage (présentation des résultats détaillés au prochain comité de pilotage de novembre). Ils révèlent également la mise en œuvre des actions du PCAET, engagées pour plus de 93% d'entre elles.

Enseignements, axes d'amélioration et perspectives

L'appropriation du PCAET par les services et les partenaires publics est de plus en plus forte, comme la prise en compte de ses enjeux dans les différentes feuilles de route et stratégies métropolitaines. Les actions du PCAET sont ainsi très largement mises en œuvre par les directions métropolitaines.

Certaines actions comme le développement des énergies renouvelables (réseaux de chaleur, photovoltaïque...) progressent au rythme annoncé. D'autres actions, doivent être amplifiées comme la rénovation énergétique des logements pour répondre aux objectifs. La mobilisation des acteurs privés et la coopération avec eux en matière de rénovation énergétique et de mobilités notamment, sont également perfectibles alors qu'elles sont essentielles pour une baisse de toutes les émissions du territoire, directes, comme indirectes.

Plusieurs axes d'amélioration sont ainsi identifiés pour la période 2025-2028 tels que :

- Renforcer les coopérations entre les directions métropolitaines pour une appropriation toujours plus forte du PCAET et de ses enjeux pour amplifier les actions grâce à des outils (financiers notamment) d'aide à la décision et d'évaluation des politiques publiques (en mettant en évidence les co-bénéfices, sur la santé notamment).

- Poursuivre la dynamique participative et partenariale d'engagement des acteurs du territoire autour de la transition écologique, créer des synergies et une meilleure interconnaissance pour démultiplier les actions en matière de décarbonation notamment.

Au-delà de la mise en œuvre et du suivi des actions grâce aux outils développés, il s'agira surtout de renforcer la gouvernance du PCAET en interne comme en externe avec les partenaires (para-)publics et privés de la Métropole, pour une meilleure appropriation qui entraînera une contribution d'autant plus forte aux objectifs et à la mise en œuvre du plan. Et de préparer ainsi l'élaboration d'un prochain PCAET tout aussi ambitieux mais plus partagé et ainsi encore mieux mis en œuvre par tous ses acteurs.

Il conviendra également de rapprocher davantage dans le cadre de ce PCAET et du suivant, les enjeux écologiques des enjeux de justice sociale et de santé publique et environnementale. La transition ne pourra en effet se faire sans une adhésion des habitants et sans s'ancrer dans leur vie et leur préoccupations quotidiennes.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :
Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.229-26 et suivants relatifs aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU l'article R. 229-51 du code de l'environnement qui rend obligatoire l'établissement d'un bilan à mi-parcours du PCAET au bout de trois ans ;

VU la délibération n°2022-639 du Conseil Métropolitain en date du 30 septembre 2022, arrêtant le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Bordeaux Métropole pour la période 2023 – 2028 ;

VU la délibération n°2024-632 du Conseil Métropolitain en date du 6 décembre 2024, approuvant définitivement le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Bordeaux Métropole pour la période 2023 – 2028 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT l'engagement de Bordeaux Métropole en faveur de la transition énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air, de l'adaptation au changement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT les travaux menés depuis 2022 par les services de la Métropole, en lien avec les acteurs du territoire, pour la mise en œuvre des actions prévues dans le PCAET ;

CONSIDÉRANT que le bilan à mi-parcours permet d'évaluer l'état d'avancement du plan, d'identifier les résultats atteints, les freins rencontrés et les axes d'amélioration à envisager pour la suite de sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que ce bilan est également un outil de transparence et de concertation, dans le respect des engagements pris envers les habitants et les partenaires du territoire ;

DECIDE

Article 1 – D’approuver le contenu du bilan à mi-parcours tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Article 2 – De mandater les services compétents de la Métropole pour intégrer les conclusions de ce bilan dans l’actualisation et la poursuite du plan d’actions du PCAET.

Article 3 – De demander que ce bilan à mi-parcours et son baromètre soient rendus publics, notamment par leur mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame FERREIRA, Madame LACUEY, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------